

emplois aux Canadiens—nous n'en verrons pas les effets avant quelque temps—et je parle naturellement du fiasco concernant la compagnie de thon Star-Kist du Nouveau-Brunswick.

Alors, si nous additionnons toutes ces erreurs, des erreurs importantes, des erreurs monumentales même du gouvernement conservateur, nous pouvons comprendre pourquoi les conservateurs ont besoin de plus d'argent qu'ils en ont dans le moment.

[Traduction]

D'autre part, les conservateurs ont fait beaucoup de promesses aux Canadiens. Comme je l'ai déjà dit à une ou deux reprises au moins, elles figurent toutes dans le document intitulé *338 Tory Promises*. La plupart d'entre elles ont été trahies. J'invite tous les Canadiens à téléphoner à mon bureau pour obtenir un exemplaire de ce document. Ils y trouveront 113 promesses de dépenser davantage d'argent, cinq promesses de dépenser moins, deux promesses d'accroître les recettes et 26 promesses de les réduire. On se demande alors pourquoi les conservateurs ont besoin de plus d'argent! Même s'il n'y avait pas eu ces fiascos, ils auraient eu besoin de plus d'argent pour essayer de tenir une ou deux de ces 338 promesses. Par-dessus le marché, ils ont fait un épouvantable gâchis et ont besoin de fonds supplémentaires.

Examinons les conséquences des mesures fiscales. J'ai reçu des lettres de mes électeurs au sujet de certaines dispositions fiscales du projet de loi C-80. Une de ces lettres m'a été envoyée par la compagnie Cumberland Ready Mix située dans ma circonscription. Il s'agit d'un bon employeur qui fait travailler beaucoup de gens. Son propriétaire, M. J. B. Brazeau m'a écrit ceci:

Nous tenons à faire connaître notre vive opposition à la taxe fédérale de 6 p. 100 sur le béton prémélangé, proposée dans le budget du 23 mai 1985.

Nous estimons injuste d'avoir à payer cet impôt maintenant. Nous avons déjà établi nos prix et conclu des contrats pour l'année.

Nous demandons par la présente que cette taxe soit au moins différée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1986, s'il est absolument nécessaire de l'imposer.

Nous apprécierions énormément toute aide que vous pourriez nous accorder pour obtenir au moins que cette taxe soit différée.

Pour la plupart d'entre nous, cela semblerait logique. On se dit que si un contrat a été signé en avril ou en mai pour fournir du ciment pendant toute l'année et qu'il y a une augmentation des taxes, c'est le petit entrepreneur qui doit absorber la taxe.

**Une voix:** C'est parfait.

**M. Boudria:** J'entends un député conservateur en face dire que c'est parfait. Les conservateurs pensent peut-être que c'est très bien de rayer les petites entreprises de la carte, mais nous autres au parti libéral, nous ne sommes pas de cet avis-là. Je tiens à ce que l'on sache parfaitement que nous allons défendre les petites entreprises même si les conservateurs sont contre elles.

J'ai une lettre analogue de Denis Brisbois Contractor Ltd., un entrepreneur qui fait du ciment dans ma circonscription. Cette entreprise fournit du travail à beaucoup des gens que je représente à la Chambre des communes. Il formule la même objection que M. Brazeau de Cumberland Ready Mix. Il y a d'autres employeurs semblables—Centennial Constructions, Vars Concrete, etc. Ils ont fait le même genre d'objections. Cet état de choses va entraîner la disparition d'emplois dans ma circonscription, indépendamment du fait qu'un député d'en face a dit que c'était une excellente chose.

*Taxe d'accise—Loi*

• (1720)

Eh bien, monsieur le Président, je vais vous dire ce que le ministre des Finances a répondu quand je lui ai écrit. Ceci serait logique pour la plupart d'entre nous, mais encore une fois la plupart d'entre nous ne sommes pas des conservateurs. La plupart d'entre nous comprendraient ceci. Je lis en partie le texte de la lettre du ministre des Finances:

Comme vous le savez, la taxe de vente fédérale est une taxe générale qui s'applique à de nombreuses denrées produites ou importées au Canada.

Je vous laisse, monsieur le Président, le soin de décider en quoi cette phrase peut s'appliquer à l'ensemble de la discussion. Voici la suite de cette lettre:

C'est en fait la troisième plus grosse source de recettes fédérales, et elle n'est précédée que par les impôts sur le revenu des particuliers et le revenu des sociétés.

Voilà qui fera certainement plaisir à mes électeurs; la lettre poursuit:

Cette taxe est normalement perçue sur le prix de vente du fabricant dans le cas de denrées produites au Canada et sur la valeur des produits importés après acquittement des droits.

Toutefois, dans le cas du béton prêt à être utilisé et d'un certain nombre d'autres denrées de construction, il existait des dispositions spéciales autorisant le fabricant à payer la taxe seulement sur le coût des matières premières utilisées pour fabriquer ces denrées.

Voilà ce qu'il a trouvé à répondre à mon électeur.

Sur deux pages et demie, le ministre des Finances se permet d'autres observations qui n'ont rien à voir avec la question. Il termine enfin en ces termes:

Finalement, puis-je signaler que les efforts du gouvernement actuel en vue de contenir les taux d'intérêts sont en définitive la meilleure aide qu'il peut accorder à l'industrie de la construction. En effet, les taux d'intérêts ont baissé de près de 3 p. 100 depuis septembre 1984, pour atteindre le plus bas niveau en sept ans.

Puis il parle des mises en chantier et dit:

Je regrette que ma réponse ne puisse être plus favorable.

Monsieur le Président, si vous étiez un petit entrepreneur de ma circonscription traité injustement à cause de cette taxe qui vous fera perdre de l'argent chaque fois que vous vendez un plein camion de béton, quel peut être l'effet d'une réponse qui s'écarte de la question comme celle qu'a faite un ministre des Finances insensible? A mon avis, nul. C'est l'exemple manifeste d'une erreur. Nul d'entre nous n'a jamais demandé l'annulation de cette taxe, mais seulement que son application soit différée jusqu'à ce que les contrats actuellement en vigueur prennent fin. C'est une proposition sensée pour la plupart d'entre nous, mais non pour le gouvernement tory.

Les 29 et 30 août dernier, j'ai eu l'honneur de présider le colloque national du parti libéral sur le budget. Mon chef m'a demandé de le faire et j'ai accepté volontiers. Nous avons entendu durant deux jours les témoignages de divers groupes, nombre d'entre eux des groupes nationaux. Permettez-moi de résumer ce que certains d'entre eux nous ont dit.

Nous avons entendu l'Association canadienne des automobilistes, qui est certes un groupe très impartial représentant un grand nombre de Canadiens. Je crois savoir que ce groupement compte plus de deux millions de membres; voici à peu près ce que ceux-ci avaient à dire. Je résume l'exposé que j'ai devant moi:

... l'ACA estime qu'en s'attaquant au déficit comme il l'a fait, le gouvernement s'est montré injuste à l'égard de l'automobiliste canadien et a en même temps imposé des mesures peu susceptibles de réduire le déficit et d'accélérer la création d'emplois.